



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 septembre 2010 à 18 h 45

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Etaient présents :

Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
Mesdames et Messieurs Roger BAUSSAND, Pierre BEAUDET, Dominique
BIBOLLET, Claude BONMARIN, Georges CHOSSAT, Josette DURET,
Matthieu HENRY, Jean-Yves LAPIERRE, Sylvie LEFEBVRE, Michel
LEVET, André MARQUETTE, Jean-Philippe MOLLARD, Gérard REY,
Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT, Michel WIRTH.

Avait donné procuration : Madame Christine DUFOUR,

Absents, excusés :

Monsieur Michel WIRTH, désigné par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 14 septembre 2010 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 26 juillet 2010
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

2010/ 75/09/01 - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL (N°2).

Monsieur le Maire expose,

Il convient d'ajuster certaines prévisions budgétaires.

Dépenses de fonctionnement		<i>Décision modificative</i>
60421	prestations de service	10 000,00 €
60612	énergie, électricité	7 000,00 €
60622	Carburants	1 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	16 500,00 €
60636	Vêtements de travail	1 000,00 €
61523	Voies et réseaux	24 500,00 €
6135	Locations mobilières	- 6 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	- 10 000,00 €
61551	Matériel roulant	- 2 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	- 2 000,00 €
617	Etudes et recherches	- 2 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	300,00 €
6247	Transport collectif du personnel	500,00 €
6251	Voyages et déplacements	200,00 €
627	Services bancaires et assimilés	200,00 €
62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	5 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	110 000,00 €
23	virement à la section de fonctionnement	- 128 800,00 €
Total		29 900,00 €
Recettes de fonctionnement		<i>Décision modificative</i>
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	4 900,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00 €
Total		29 900,00 €
Dépenses d'investissement		<i>Décision modificative</i>
16 449	Opérations afférentes à l'option de tirage	1 050 000,00 €
2 031	Frais d'étude	- 100 000,00 €
21 534	Réseaux d'électrification	11 000,00 €
21 571	Matériel roulant	13 000,00 €
2 184	Mobilier	3 500,00 €
2 183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €
2 188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
2 312	Terrains	- 44 316,00 €
2 313	Constructions	- 220 632,00 €
2 315	Installations, matériel et outillages techniques	- 72 000,00 €
		650 552,00 €

Recette d'investissement		Décision modificative
16 449	Opérations afférentes à l'option de tirage	1 050 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 128 800,00 €
1 641	Emprunts en euros	- 270 648,00 €
		650 552,00 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

**2010/ 76/09/02 - CONTRAT EDUCATIF LOCAL :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2010 - 2011.**

Monsieur le Maire expose,

Le Contrat Educatif Local permet de réaliser des actions éducatives en direction des enfants et des jeunes. Pour l'année scolaire à venir, trois ateliers seront mis en place sur les temps périscolaires, pour un montant de 2 000 €. Des stages en direction des adolescents seront également développés pour une somme équivalente.

Une subvention de 2 000 € est sollicitée à la Direction Départementale de la cohésion sociale, correspondant à 50% du montant des dépenses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte le contenu du programme,
- ✓ Sollicite le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2010/ 77/09/03 - AVENANT AU BAIL DE LA CLINIQUE D'ARGONAY.

Monsieur le Maire expose,

La Clinique a sollicité la Commune pour la réalisation de l'agrandissement de son parking, de nombreux problèmes étant liés au stationnement. La Clinique rembourserait alors en totalité les travaux d'agrandissement du parking nécessaire à son bon fonctionnement.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 14 034 €. Le remboursement à la Commune, y compris les intérêts, s'élèverait à 17 317,96 €, échelonnés sur 8 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2018. L'amortissement est constant et égal à 1 754,25 € par an.

Le tableau d'amortissement est le suivant :

	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéance
	14 034,00			
1er janv 2011	12 279,75	1 754,25	729,77	2 484,02
1er janv 2012	10 525,50	1 754,25	638,55	2 392,80
1er janv 2013	8 771,25	1 754,25	547,33	2 301,58
1er janv 2014	7 017,00	1 754,25	456,11	2 210,36
1er janv 2015	5 262,75	1 754,25	364,88	2 119,13
1er janv 2016	3 508,50	1 754,25	273,66	2 027,91
1er janv 2017	1 754,25	1 754,25	182,44	1 936,69
1er janv 2018	0,00	1 754,25	91,22	1 845,47
			3 283,96	

Il est précisé que ces sommes pourront être révisées en fin de travaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ D'accepter les conditions de cet avenant,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2010/ 78/09/04 - PLAN MOBILITÉ EMPLOYEUR : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PLAN MOBILITÉ EMPLOYEUR.

Monsieur le Maire expose,

Les employeurs ont désormais l'obligation de prendre en charge 50% des abonnements aux transports publics de leurs salariés.

A compter du 1^{er} octobre, les modalités sont les suivantes :

- Le paiement intégral de l'abonnement Bus annuel Liberté par l'agent, lors de la souscription auprès de la SIBRA.
- Une prise en charge de 50% de l'abonnement annuel Liberté par l'employeur qui rembourse directement son agent via la fiche de paie,
- Le maintien de la participation de 25% de la Communauté d'Agglomération d'Annecy versée directement à l'employeur par l'intermédiaire de la SIBRA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve les termes de la convention,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

**2010/ 79/09/05 - RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE :
ENGAGEMENT À RÉALISER DES TRAVAUX.**

Monsieur le Maire expose,

Le conseil municipal a sollicité une aide du conseil Général pour la sécurisation du parvis du lycée. Afin d'obtenir la subvention d'un montant de 9 000 € pour cette sécurisation, il convient de produire un engagement à réaliser les travaux.

Le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux qui ont fait l'objet de cette demande, et précise que ces derniers sont en voie d'achèvement.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

**2010/ 80/09/06 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU MAIRE :
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 23 JUIN
2010.**

Monsieur le Maire expose,

Par délibération du 23 juin 2010, le Conseil municipal décidait d'accorder au Maire un mandat spécial pour l'ensemble des déplacements liés à sa fonction de Maire. Cette délibération a été jugée illégale par le Préfet, qui demande son retrait. En effet, la notion de mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée dans son objet, limitée dans sa durée et entraînant des déplacements inhabituels et indispensables. Cette définition exclut les activités courantes découlant nécessairement de l'exercice des fonctions des élus.

Aussi, le Conseil municipal décide de retirer cette délibération.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

**2010/ 81/09/07 - ENTRETIEN DU PARKING DU LYCÉE LACHENAL :
DÉNONCIATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE
À LA CONVENTION D'ENTRETIEN.**

Monsieur le Maire expose,

Par convention autorisée par la délibération 2000/92 du 18 juillet 2000, il était convenu que le lycée Lachenal prendrait à sa charge le raccordement des candélabres et les dépenses d'électricité afférentes, l'entretien des marquages au sol et l'entretien des espaces verts du parking dit « du lycée ».

Lors de l'extension, la convention a été présentée à nouveau aux différents partenaires. Toutefois, Monsieur le Président de la Région souhaite que cette convention soit dénoncée dans la mesure où l'entretien du domaine public et son éclairage incombe à la Commune.

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ De mettre fin à la délibération n° 2000/92,
- ✓ De prendre à sa charge la gestion du parking attenant au lycée,
- ✓ De réaliser les travaux de transfert de son éclairage.
- ✓ Demande au Conseil Régional de confirmer son engagement à hauteur de 50 % du coût des travaux pour la sécurisation du parvis du lycée.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2010/ 82/09/08 - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2010.

Monsieur le Maire expose,

Afin de satisfaire aux besoins du service, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte la création d'un poste d'agent de maîtrise,
- ✓ Supprime le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- ✓ Inscrit au budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2010/ 83/09/09 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU 2009.

Monsieur le Maire expose,

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au décret n°635 du 6 mai 1995 et au Décret n°675 du 2 mai 2007, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2009, approuvé par le Conseil de Communauté d'Annecy, est présenté pour avis au Conseil municipal.

Ce rapport comprend des indicateurs techniques, financiers et de qualité, dont :

1- Ressources d'eau brute mobilisées :

- Lac d'Annecy
- Nappe alluviale du Bois des Iles
- Nappe alluviale du Fier / Fillière
- Source des trois fontaines
- Forage des Motteux
- Forage du SIUPEG
- Forage et captage de Quintal

2- Importation d'eau traitée :

- Syndicat des Lanches
- Communauté de Communes de Cruseilles

3- **Quantité d'eau produite** : 13 084 871 m³

4- **Charges réelles du Service** : 9 973 703 €

5- Modernisation du système de production d'eau potable

o Le site des Espagnoux :

Les 288 modules contenant les 30 000 fibres d'ultrafiltration ont été montés sur les 12 châssis de skid. Le 6 juillet 2009, les Services de l'Etat autorisaient la distribution de l'eau ultrafiltrée et chlorée sur un étage de distribution de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

o Le site de la Puya :

Au début du mois de septembre, les anciennes pompes de refoulement vers les réservoirs d'Annecy et les équipements de production d'ozone ont été démontés et la rénovation des moteurs des filtres à microtamis a été engagée.

o Le site du réservoir du Belvédère

Mis en place dans la nouvelle chambre accolée au réservoir :

- des pompes de secours de l'alimentation du réservoir de Jeanne par le réservoir de Belvédère
- des appareillages du système de régulation pour l'alimentation des réservoirs de Belvédère et de Trésum.

6- Qualité de l'eau :

Ont été réalisés :

- 5 354 prélèvements pour analyse bactériologique et chimique,
- 64 opérations de désinfection de colonnes montantes des logements neufs,
- 3331 procédures de désinfection de réseaux neufs

Le service a géré 36 demandes concernant des plaintes pour motifs variés (eau trouble, manque de pression, mauvais goût ou autres).

Le service a effectué 3 campagnes de désinfection et de lavage des réservoirs sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

7- **Le prix total de l'eau** : comparatif du prix de l'eau entre la C2A et le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Par mètre-cube mesuré au compteur	Prix de l'eau C2A en 2009	Prix moyen constaté en Rhône-Méditerranée-Corse en 2007 (Source : Agence de l'eau)
1. Consommation d'eau (Communauté d'Agglomération d'Annecy)	0.96 €	1.34
2. Redevance de prélèvement (Agence de l'eau)	0.07 €	0.07
3. Redevance de pollution (Agence de l'eau)	0.19 €	0.38
4. Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.13 €	
5. Redevance d'assainissement (Syndicat intercommunal du Lac d'Annecy)	1.29 €	1.03
6. TVA au taux de 5,5% appliquée sur les items 1 à 4	0.07 €	0.14
Montant total facturé par m³ d'eau consommée	2.71 €	2.96 €

Ce rapport a été soumis pour examen à la Commission consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 14 juin 2010.

Le Conseil municipal

- ✓ Approuve le rapport annuel de l'eau 2009.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2010/ 84/09/10 - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2009 GRDF.

Monsieur le Maire expose,

Le rapport annuel concernant la concession gaz de la commune d'Argonay doit être approuvé par le Conseil municipal.

Après la présentation synthétique de cette activité, le Conseil municipal

- ✓ Approuve le rapport d'activité 2009 sur la concession gaz de la Commune d'Argonay.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2010/ 85/09/11 - ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'INSTALLATION CLASSÉE CONCERNANT LA SOCIÉTÉ CGL PACK À METZ-TESSY : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose,

La préfecture a prescrit l'ouverture d'une enquête publique se déroulant du 23 août 2010 au 24 septembre 2010 inclus, en mairie de METZ-TESSY, concernant l'autorisation au titre des installations classées, de l'entreprise CGL PACK ANNECY pour l'extension des activités de son établissement situé à la même adresse.

Après la présentation synthétique de l'activité par Monsieur Jean-Yves Lapierre, le Conseil municipal,

- ✓ Donne un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des installations classées de la société CGL PACK ANNECY.









Messieurs Michel WIRTH et Matthieu HENRY ne prennent pas part au vote.

Vote :

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

 B.C.D. Ecole élémentaire (9.53 €par élèves, pour 167 élèves)	1 591.51 €
 B.C.D. Ecole maternelle (9.53 €par élèves, pour 94 élèves)	895.82 €
 Crédits scolaires Ecole élémentaire (59 €par élèves, pour 167 élèves)	9 853.00 €
 Crédits scolaires Ecole maternelle (59 €par élèves, pour 94 élèves)	5 546.00 €
 A.E.E.A. (61 €par élèves, pour 167 élèves)	10 187.00 €
 Coopérative scolaire (61 €par élèves, pour 94 élèves)	5 734.00 €
 A.A.M.A.	4 500.00 €
 Roue d'Or Annécienne	800.00 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

AFFAIRES DIVERSES

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 20 septembre 2010

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		4 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 193 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
TRAVAUX	Chauffage de l'Eglise	X			26.04.10	20.09.10	36 067.00	Lot 1 Gros œuvre : Luigi PERRI Maçonnerie
		X					13 899.95	Lot 2 Carrelage, faïence : TECHNIGRES
		X					9 967.81	Lot 3 Chauffage électrique : SAVOIE EQUIPEMENTS
	Sécurisation de la route des Jouvenons - Création d'un cheminement piéton et de chicanes		X		20.09.10			
	Clinique d' ARGONAY - Création de stationnements	X			20.09.10			
SERVICES	Conduite,entretien et dépannage (type P2) des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de VMC des bâtiments	X			20.09.10			
	Illuminations de Noël	X			20.09.10			